

Démocratie et citoyenneté : de quoi parle-t-on ?

John Pitseys¹

Transcription de la conférence

Introduction

Merci à tous pour votre présence un 24 août, au matin, de retour des vacances. C'est sans doute une part d'héroïsme. Votre héroïsme est d'autant plus grand qu'il me faut d'emblée vous présenter un certain nombre d'excuses. Je vous demande d'emblée un double pardon.

Le premier, compte tenu du thème et de l'occasion, il est demandé de l'interlocuteur d'être soit informatif soit intéressant. On m'a demandé d'être les deux à la fois...et il y a de fortes chances que j'échoue à cette double tâche. Le deuxième pardon a trait à nouveau au thème, c'est-à-dire la démocratie et la citoyenneté. C'est un thème ample qui a lui-même déjà été amplement arpenté comme l'a rappelé Guy Selderslagh. Je vais essayer de compliquer le plus possible, de rendre la moins évidente possible la compréhension de ces deux notions. Si, à la fin de cet exposé, vous avez l'impression que les choses sont absolument plus claires qu'au début, c'est que j'aurai échoué dans mon entreprise. Si par contre, c'est l'inverse (c'est une manière de me prémunir quant à l'absence de clarté de cet exposé), c'est que j'aurai réussi.

Pourquoi cette volonté de complexifier les choses ? Tout simplement parce que quand on pense à la citoyenneté et la démocratie, ce sont deux termes précisément qui nous semblent évidents.

La démocratie, c'est bien. Nous sommes tous a priori d'accord de dire qu'il vaut mieux vivre dans un régime démocrate que l'inverse. Et la citoyenneté est a priori vue comme étant le supplément d'âme de la démocratie. C'est ce qui fait qu'on est vraiment bien dans la société. Alors quand on a l'impression que la démocratie ne va pas bien, on en appelle à plus de citoyenneté, on en appelle à des listes électorales citoyennes, à la création de partis citoyens, de mouvements citoyens.

Pourtant la démocratie est une notion qui n'est pas du tout évidente. Derrière ce terme peuvent se cacher des acceptions et des définitions très différentes. Par exemple, Viktor Orban a sans doute une vision assez différente de la définition que vous entretenez vous-même dans vos pratiques d'éducation, mais il n'en demeure pas moins qu'il se présente comme un démocrate. Un démocrate libéral, mais un démocrate tout de même. Qu'en est-il ? Et quant à la notion de citoyenneté, l'appel à la citoyenneté peut justifier et justifie souvent des pratiques et des politiques absolument contraires. Par exemple, je pense à la problématique du voile à l'école. Un problème dont vous avez sans doute souvent discuté. On peut sans doute estimer que c'est au nom d'une certaine idée de la citoyenneté qu'il faut pouvoir permettre à des élèves de venir à l'école et de pouvoir y porter le voile. Et

¹ Docteur en philosophie, licencié en droit, chargé de recherches au CRISP.

c'est aussi au nom d'autres conceptions de la citoyenneté qu'il est, au contraire, extrêmement important que l'école soit un lieu neutre ou un lieu où le port de ce foulard ne soit pas toléré.

Dans cet exposé, je vais d'abord essayer de réfléchir avec vous aux raisons pour lesquelles ces thèmes ont tellement d'importance. Et dans un deuxième temps voir pourquoi ces deux thèmes peuvent néanmoins poser des problèmes. Des problèmes néanmoins féconds.

Premier temps : la citoyenneté

C'est un thème qui prend de l'importance par vagues depuis 30 ans. C'est un terme ancien. Le *civis* est un citoyen de la République romaine. C'est une personne qui dispose d'un certain nombre de droits et de prérogatives parce qu'il fait partie de la cité romaine. C'est aussi le bourgeois, le *bürger*, c'est-à-dire la personne titulaire de droits associés à sa cité contributive.

La citoyenneté est donc un terme ancien, mais on en parle plus depuis quelques dizaines d'années. On accole le mot « citoyen » à l'émergence ou la réémergence de la démocratie participative dans les années 90 et 2000. Et cette réémergence s'accompagnant d'une critique parfois virulente des institutions de la démocratie représentative. On accole au mot « citoyen » diverses tentatives de réinvestissement du militantisme. Pour ne prendre qu'un exemple, le mouvement que l'on a retrouvé dans le sud de l'Europe occidentale, le mouvement des Indignés. Ce mouvement comprend lui-même deux pans : d'une part le réinvestissement de la notion de peuple et d'autre part le réinvestissement de la notion de citoyenneté. Au point qu'en Espagne, une des deux branches politiques qui s'inspire du mouvement des Indignés est un mouvement politique qui se prénomme lui-même « le parti des citoyens ». Le terme « citoyenneté » n'est pas repris contre, mais aujourd'hui par les acteurs de la démocratie représentative et par exemple par de nouvelles tentatives de formes partisanes qui se présenteront peut-être ou non aux élections...

Enfin, au niveau de la société civile, le sociologue Alain Touraine opposait, il y a maintenant quelques dizaines d'années, les mouvements sociaux traditionnels à ce qu'il appelait les « nouveaux mouvements sociaux ». Aujourd'hui, on oppose la notion même de « mouvement social » à la notion de « mouvement citoyen ». Alors en quoi est-ce que ces mouvements citoyens se distingueraient des mouvements sociaux? C'est toute une discussion. Peut-être que c'est une distinction prématurée, mais il n'en demeure pas moins que cette opposition commence à vivre dans le débat public.

Pourquoi est-ce que ce thème de « citoyenneté » prend autant d'importance ?

Parce que ce thème évoque un certain nombre de valeurs. Des valeurs qui sont une sorte de petite musique qu'on peut lire dans la presse, entendre dans le débat public, que l'on peut percevoir quand on regarde la télévision.

L'idée, c'est que la citoyenneté, c'est politique, mais ce n'est pas partisan. C'est de la bonne politique. La mauvaise politique, c'est la politique politicienne, partisane. Être citoyen, c'est agir pour l'intérêt général et l'action pour l'intérêt général pourrait, devrait être dégagee d'une idéologie particulière. Deuxième petite musique, l'idée que la citoyenneté permettrait de renouveler le débat sur la participation politique. On aurait cette représentation citoyenne qui ne reposerait plus sur des mots d'ordre idéologique ou des répertoires d'action classique comme des grèves, des manifestations, des sitting...mais sur des formes de participation plus horizontales par exemple. Une participation qui pourrait se déployer en dehors des canaux traditionnels de l'État et de la société civile organisée. Enfin, le terme citoyenneté évoque une participation expurgée des intérêts

et des idéologies de manière plus générale. Il est fort possible qu'un certain nombre d'entre vous se présentent dans quelques semaines aux élections communales. Il existe des listes qui se présentent comme « citoyennes », « d'intérêts communaux » ou « trans-partisanes ». Souvent quand les potentiels nouveaux candidats hésitent, ils entendent cette petite musique qui leur dit qu'ils vont s'engager « pour l'intérêt général ».

Ces valeurs répondent symétriquement à des demandes. Si ces valeurs sont importantes, c'est qu'elles répondent à un certain nombre de sentiments, de demandes, d'insuffisances ou d'insatisfactions par rapport à la démocratie. Le thème de la citoyenneté répond d'abord à un désir de réenchanter la politique. D'une part, l'époque semble plonger le citoyen dans un sentiment de fatigue politique, un sentiment de dépossession politique. Dépossession politique sur un plan idéologique dès lors qu'on assiste à un affaissement relatif des trois grands courants politiques qui ont contribué à forger l'Europe d'après-guerre, à savoir le libéralisme sous sa forme classique, la démocratie chrétienne et le social-christianisme sous sa forme classique également et la sociale démocratie. Dépossession aussi sur le plan politique où on assiste à une sorte d'évidement par le haut et par le bas de l'État nation dans ses compétences comme dans sa capacité d'agir. Je crois qu'en Belgique, nous sommes bien placés pour observer cette forme d'évidement. Plus largement, au-delà de cet évidement, à une sorte d'éclatement et d'illisibilité apparente de l'action politique. Combien de fois ne nous sommes-nous pas dit, lorsque nous nous interrogeons simplement sur l'aménagement d'une rue ou sur la politique de mobilité, la mise en place de politiques environnementales ou scolaires : « mais qui décide ? » Avant même de se dire que les politiciens ne font rien ou sont incompétents, lâches, corrompus... Pour ceux qui habitent Bruxelles par exemple, pour l'aménagement d'une voirie, on peut se demander qui décide : la région ? la commune ? l'État fédéral ? Qui décide ? Où la décision est-elle prise ? Et dès lors, comment avoir prise sur cette décision ? Le sentiment de dépossession politique, c'est moins le sentiment que la décision est prise de manière autoritaire que le sentiment que nous n'y pouvons rien. Absolument rien. Et au-delà de ce sentiment d'éclatement, sur ce sentiment, se superpose un certain nombre de politiques bien réelles. C'est à la fois une polyarchisation de la décision (on assiste à une multiplication des acteurs impliqués dans la décision, mais aussi une multiplication des foyers de légitimité de cette décision), une complexification de la décision politique (quand on lit une loi, un texte politique, on assiste à une technicisation du droit) et à l'inverse, une juridicisation du social (des pans croissants de l'activité sociale sont réglés par le droit et des régulations de plus en plus complexes). Enfin, on observe une concurrence croissante de divers sous-système sociaux dans l'élaboration de cette règle. Que se passe-t-il quand on élabore une règle ? Pensez, par exemple, au domaine du sport et aux transferts de footballeurs. La Belgique a fait une coupe du Monde absolument brillante, paraît-il. Un grand nombre de ces joueurs sont sans doute extrêmement contents d'avoir servi la mère Patrie et ils sont sans doute contents aussi parce que, grâce à leurs brillantes performances, ils vont pouvoir monnayer leurs services dans des clubs prestigieux. Mais comment régule-t-on les salaires ? Quelle est l'autorité qui régule les salaires ? Est-ce qu'on est ici dans du droit sportif ? Est-ce qu'on est dans du droit étatique ? Est-ce qu'on est dans du droit commercial international ? Est-ce que c'est encore autre chose ? Est-ce qu'on est dans une pure logique économique ? Tous ces facteurs-là (la complexification de la décision, la concurrence de différents sous-systèmes sociaux, la polyhiérarchisation de la décision...) nous donnent souvent l'impression que, quand on veut s'intéresser à la politique, eh bien, c'est trop fatigant.

Souvent quand on vote, on élit des représentants, mais le lien entre notre vote et la décision politique peut paraître de plus en plus ténu. On se sent dépossédé de la décision politique et la citoyenneté, c'est la politique à portée de soi. On a l'impression que ce que nous faisons ne sert à rien. En politique, si nous mettons en place des réseaux citoyens, nous avons l'impression que les résultats que nous produisons sont accessibles, que les

gens avec qui nous faisons de la participation citoyenne, au moins, on les voit, on connaît leurs visages, on connaît leurs noms, c'est plus facile.

D'autant plus que le thème de la citoyenneté répond plus largement à une sorte de désir de réchauffement des liens sociaux. Le désir de citoyenneté, ce n'est pas un désir proprement politique, c'est un désir social. C'est-à-dire que dans une société décrite comme de plus en plus individualiste, la figure même de cet individu se transforme. Aujourd'hui, on ne nous demande pas d'être seulement un individu, c'est un individu qui se crée lui-même, qui est son propre entrepreneur, son propre créateur, son propre géniteur, l'architecte de son propre projet.

S'il y a bien un mot qui est omniprésent dans les idéologies contemporaines de l'école, dans les idéologies contemporaines de la société civile, dans les idéologies politiques contemporaines, c'est le « projet ». Il faut mettre en œuvre des projets, se mettre en projet... parce qu'un projet, c'est dynamique, fluide, ça permet de nous réaliser nous-mêmes. Sans doute que cette idéologie présente un certain nombre d'avantages techniques, de vertus, mais c'est extrêmement anxiogène. Parce que si vous ne parvenez pas à vous mettre en projet, vous êtes tous des perdants étant donné que vous êtes responsables de votre projet. Le thème de la citoyenneté nous permet de nous rappeler qu'il y a un certain nombre de vies qui ont une valeur en soi, que se retrouver a une valeur en soi, que d'agir ensemble peut avoir une valeur et que notre individualité ne se construit pas seulement dans la construction de notre projet, mais aussi dans une dynamique collective. Une dynamique collective qui n'est peut-être pas purement partisane, politique, institutionnelle, instrumentale... On comprend dès lors l'ensemble des charges politiques, symboliques, émotionnelles auxquelles le terme de citoyenneté doit répondre. Et c'est là que les choses se compliquent... parce que si la citoyenneté était un terme évident, alors il nous suffirait d'être citoyens et nous serions tous heureux dans une société qui se tient et dans un système politique et économique juste. Le problème, c'est que le terme de citoyenneté est tout sauf un terme évident.

La citoyenneté, un terme complexe

Le terme de citoyenneté présente plusieurs dimensions.

Premièrement, la citoyenneté, c'est un statut social. La citoyenneté, c'est faire partie de la société. Qu'est-ce que c'est que d'avoir un statut social ? C'est être en relation avec des personnes. Pas seulement des relations entre des individus, mais entre des individus qui ont des fonctions et qui ont des fonctions sociales. Par exemple, la relation de professeur à élève, d'assujetti à la sécurité sociale c'est-à-dire une relation aux autres citoyens et une relation aux institutions politiques. Ces rapports sociaux ont à la fois une dimension inclusive et intégratrice (c'est-à-dire avoir accès à un certain nombre de ressources, être reconnu comme citoyen, avoir une sorte de « label »), mais forcément aussi une dimension excluante (si vous ne remplissez pas les conditions qui font de vous un citoyen, alors vous n'êtes pas un citoyen, mais alors, qu'est-ce que vous êtes ?).

Deuxièmement, c'est un statut juridique : il y a des droits et des devoirs et c'est surtout une base sur laquelle, ces droits et ces devoirs sont attribués. Quand on pense à cette base, on pense souvent à la nationalité, mais la nationalité n'est pas la seule base sur laquelle la citoyenneté est attribuée. La plupart des droits fondamentaux sont attribués à des individus, indépendamment de leur nationalité. Et ces droits fondamentaux ne sont pas seulement des droits qui ont trait à l'existence privée de l'individu, mais ce sont aussi des droits qui ont trait à l'existence collective et sociale des individus. Ce sont aussi ce qu'on appelle des droits civils et politiques. Or, même un étranger dispose d'un certain nombre de droits civils et politiques.

Par ailleurs, la citoyenneté est aussi un concept mouvant, un produit de luttes sociales. Ce qui fait qu'aujourd'hui, quand on parle de citoyenneté, on parle de plus en plus de citoyenneté sociale c'est-à-dire l'attribution d'un certain nombre de ressources qui permettent à un individu de faire partie de la société et d'utiliser, pratiquement, les droits et les prérogatives qui lui sont échues afin de participer à la prise de décision collective.

La troisième dimension de la citoyenneté, c'est l'appartenance et l'intervention dans la vie publique et dans la communauté politique. Le citoyen est celui qui fait partie de la cité politique et pas seulement la cité sociale.

La citoyenneté n'est donc pas seulement un critère d'identification à la communauté, ce ne sont pas seulement des droits et des devoirs abstraits, c'est un concept qui est étroitement lié à la notion même d'action politique et étroitement lié, en l'occurrence dans nos sociétés, à ce qu'on appelle la démocratie.

Le deuxième élément qui doit nous aider à penser que la citoyenneté n'est pas un concept évident, c'est que ces définitions ne sont elles-mêmes pas évidentes.

Quand je vous dis que la citoyenneté est un statut social et ce statut social, c'est être membre de la communauté sociale. On peut se demander ce que signifie être membre de la communauté ? Est-ce qu'un Belge qui vit à l'étranger fait partie de la communauté sociale belge par exemple ? Est-ce qu'un Américain qui vit aux États-Unis, mais qui décide de faire sécession avec les États-Unis d'Amérique (ça existe) fait partie de la communauté ? Est-ce que dans une communauté, il ne faut faire partie que d'une seule communauté ? Est-ce qu'on peut faire partie de plusieurs communautés ? Est-ce qu'on peut faire partie de plusieurs communautés si ces communautés entretiennent entre elles des valeurs et des principes d'identification différents, voire contraires ? Ces questions sont très loin d'être évidentes.

Passons ici à la question du statut juridique. Quand on dit que la citoyenneté est un ensemble de droits et de devoirs associés, par exemple, à l'acquisition d'une nationalité, l'étendue de ces droits et de ces devoirs peut considérablement varier en fonction des régimes politiques. Mais à nouveau : qu'est-ce qu'être un « national » ? Quelles sont les conditions pour être considéré comme disposant de la nationalité ? À quelles conditions l'acquiert-on ? À quelles conditions la perd-on ? À quelles conditions, un national peut-il être privé d'un certain nombre de droits ? À quelles conditions une personne qui n'est pas « nationale » peut néanmoins disposer d'un certain nombre de droits et de devoirs associés à la citoyenneté ? Faut-il, de manière générale, être un « national » pour être considéré comme un citoyen ? Par exemple, on parle souvent de la notion de « citoyenneté du monde », or, jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas de gouvernement mondial. Pourtant, certains internationalistes, spécialistes du droit international, estiment qu'on peut parler de l'établissement d'un certain nombre de prérogatives de droits et de devoirs qui permettraient de définir ce qu'est une « citoyenneté du monde ». Mais à nouveau, ces choses ne sont pas claires du tout.

Et enfin, troisième dimension. On n'a toujours pas répondu à la question : qu'est-ce que participer ? Si tant est que la citoyenneté soit un mode de participation à la vie politique. Guy Selderslagh l'a évoqué rapidement : quand on parle de participation à la vie politique, on peut être plus ou moins partisan de ce qu'on appelle la démocratie représentative, mais aussi de la démocratie directe, de la démocratie participative ou alors, peut-être, vous l'avez évoquée aussi, ce qu'on appelle la démocratie délibérative. Et selon que l'on favorise tel ou tel mode de démocratie, on va encourager différents types de citoyenneté et différents modes d'appartenance à la communauté politique.

Enfin, ces dimensions sociales, juridiques et politiques peuvent ne pas concorder au sein d'une même société. Prenons un exemple : je suis sans-papiers. Ça veut dire que je suis dans une situation dont la légalité n'est pas encore réglée. Il y a toute une série de situations vis-à-vis desquelles je n'ai pas de statut légal précis. Pour toute une série de personnes dans la société, je ne fais même pas pleinement partie de cette société. Je suis encore un passager clandestin. Mais que se passe-t-il si, en tant que sans-papiers, je crée une association qui défend le statut des sans-papiers ? Est-ce qu'on va me dire que je ne suis pas citoyen pour autant ? On est ici dans un cas où on peut tout à fait soutenir que la définition politique de la citoyenneté ne correspond pas à la définition sociale de la citoyenneté dans une société donnée qui, elle-même, ne correspond pas à la définition juridique de la société donnée. On peut très bien dire de cette personne qu'elle est citoyenne sous certains aspects et qu'elle ne l'est pas sous d'autres. Et ces situations sont bien entendu multiples. On a des statuts ambivalents et des statuts qui parfois entretiennent des relations contraires ou contradictoires.

Des distinctions qui posent problème

Ces différentes distinctions peuvent poser des problèmes et posent des problèmes politiques.

Premièrement, elles nous amènent à penser que la citoyenneté est elle-même un concept ambivalent. La citoyenneté est un critère d'inclusion, mais aussi d'exclusion de la communauté. D'inclusion et d'exclusion sociale, d'inclusion et d'exclusion juridique.

D'inclusion et d'exclusion sociale tout d'abord. Quand on dit, par exemple, que la citoyenneté est un ensemble de formes culturelles que nous avons en commun, c'est sans doute vrai. Et la culture est un ensemble de formes de transmission, mais aussi, par exemple, une manière de nous encourager à participer dans la mesure où la culture suscite, augmente, nourrit notre esprit critique. Mais ces différentes formes culturelles sont aussi des formes dont on dispose ou non, qu'on maîtrise ou non, qu'on accepte ou non. Et donc, si la citoyenneté est un ensemble de formes culturelles partagées, ces formes culturelles partagées incluent et excluent. Et l'un est indissociable de l'autre.

Prenons un autre exemple : si la culture est un facteur de citoyenneté et si, par exemple, le cinéma est un élément de la culture. Si je vous dis qu'il faudrait apprendre l'œuvre de Stanley Kubrick dans toutes les écoles parce qu'on ne peut pas comprendre la politique contemporaine aujourd'hui sans comprendre l'œuvre de Stanley Kubrick, certains d'entre vous diront : "mais oui, bien entendu, c'est un facteur de citoyenneté, mais oui, bien entendu, comprendre Kubrick, c'est comprendre l'occident finissant et le stade ultime du capitalisme". Peut-être. Mais ne pas comprendre Kubrick, ça signifie qu'on ne fait pas partie d'un certain milieu de discussion. Et c'est le propre de l'ensemble des formes culturelles et, de manière générale, de l'ensemble des formes de vie communautaire (faire partie ou non d'une culture religieuse, faire partie ou non d'une culture sexuelle majoritaire, faire ou non partie d'une culture linguistique majoritaire). Inclure des gens dans ces communautés, c'est permettre d'inclure plus de gens dans la communauté majoritaire, mais c'est aussi cesser de donner vie aux communautés minoritaires. Ce qui crée un dilemme assez classique : soit on valorise les différentes cultures minoritaires (et c'est peut-être une bonne chose), mais alors quid de la capacité à rassembler le plus de gens possible autour de formes de vie partagée ? Et à l'inverse, si on essaie de favoriser la mise en place de formes de vie partagée, quelle place donne-t-on aux cultures minoritaires ?

C'est particulièrement le cas d'un point de vue plus politique quand on essaie de définir par exemple ce que sont les valeurs d'un bon citoyen. Ce qu'on appellerait, en France, par exemple, les valeurs de la République, les valeurs de la laïcité. Les valeurs de la République censées concaténer l'ensemble des citoyens français autour

d'un certain nombre de principes. Les valeurs de la laïcité étant censées poursuivre le même objectif. Que se passe-t-il lorsque des citoyens français (disposant d'un statut juridique de citoyen français) décident de n'en avoir que faire des valeurs de la laïcité ou que faire des valeurs de la République ? Comment construit-on la citoyenneté autour de ce type de tension ? Et comment construit-on la citoyenneté avec ce qu'on appelle des phénomènes de marginalisation ?

Quand on parle de citoyenneté, on parle d'inclusion et d'exclusion. On parle d'octroi ou de non-octroi d'un certain nombre de droits. Et puis, il y a des phénomènes qui procèdent en partie de ces deux premiers phénomènes. C'est ce qu'on appelle la marginalisation. C'est un mot qu'on utilise peu. Pourquoi ? On parle de précarisation, on parle de paupérisation, on parle de tout, mais on ne parle pas de marginalisation. Parce que la marginalisation, c'est lorsqu'une personne se situe aux marges de la société. C'est quand une personne n'est pas visible, n'est pas audible, ne fait pas partie du paysage de la société. Par définition, les personnes marginalisées ne font pas partie de la société, et ce, doublement. Une personne exclue, on la voit, on visualise son exclusion tandis qu'une personne marginalisée, on ne le voit pas. Les perdants du libéralisme économique sont-ils visibles ? Les perdants de la mondialisation sont-ils visibles ? Les gens absolument hors du système sont-ils visibles ? Est-ce que des prisonniers sont citoyens ? Est-ce que des clochards sont citoyens ? Ce sont des gens, des êtres humains. Ce sont des êtres humains avec des droits. Ce sont des êtres humains à qui on va même donner de la nourriture et peut-être même de l'argent. Mais, est-ce que ce sont des citoyens ? Ce sont des questions auxquelles on ne répond même pas par oui ou par non parce que ce sont des questions qu'on ne se pose pas. On ne se demande jamais si une prostituée est une citoyenne, on ne se demande jamais si un clochard est un citoyen, on ne se demande jamais si un prisonnier est un citoyen.

À ces phénomènes d'inclusion et d'exclusion sociales se superposent par ailleurs des phénomènes d'inclusion et d'exclusion juridiques. Si un citoyen est quelqu'un qui dispose d'un certain nombre de droits, qu'est-ce qui donne la personnalité juridique ? Alors, ça semble évident : il faut être vivant, viable, disposer de ses capacités... Mais en réalité, même ça, ce n'est pas évident. Est-ce que les personnes à venir peuvent se voir reconnaître un statut de citoyen ? Est-ce que des handicapés mentaux peuvent se voir reconnaître un statut de citoyen ? Est-ce que des animaux peuvent se voir reconnaître un statut de citoyen ? Si le statut de citoyen est associé à la possession d'intelligence, imaginons un scénario de science-fiction avec l'intelligence artificielle : est-ce que ces intelligences artificielles pourraient avoir un statut de citoyen ?

Donc, maintenant, vous savez que quand quelqu'un se présente aux élections et dit : « vous savez, je crois que dont nous avons besoin ce n'est pas de plus de politique, ce n'est même pas de plus d'efficacité économique, mais ce qu'il nous faut, c'est renouveler tout de fond en comble, c'est davantage de citoyenneté, de citoyenneté dans le vivre ensemble et un vivre ensemble qui est noué dans des formes de partenariat horizontal pour nous permettent de réinventer la citoyenneté... » Eh bien, vous savez que vous devez tous lever votre bras et dire : « oui, mais tu parles de quoi ? » Parce que Mischaël Modrikamen peut parler de citoyenneté, Raoul Hedebouw peut parler de citoyenneté, Benoit Lutgen peut parler de citoyenneté et les trois seront absolument convaincus que leur conception de la citoyenneté est absolument pertinente.

Deuxième temps : et la démocratie là-dedans ?

Le thème de démocratie semble jusqu'à présent absent de mon exposé. Mais en fait, je n'ai fait que parler de démocratie.

La démocratie, c'est quoi ? La démocratie est classiquement définie comme le pouvoir du peuple, pour le peuple et par le peuple.

« Du peuple », c'est-à-dire qu'on identifie un peuple titulaire de la souveraineté qui est souvent la souveraineté nationale. « Pour le peuple », c'est-à-dire que ce gouvernement fondé sur le peuple doit défendre l'intérêt général. Et « par le peuple », c'est-à-dire que ce gouvernement fondé sur le peuple défendant l'intérêt général ne se fait pas sans le peuple. En d'autres termes, la démocratie est d'abord un régime de participation collective. Quand on dit que la démocratie, ce sont des droits égaux et le fait que le pouvoir ne peut pas se justifier par la science, par la nature, par la religion, par l'histoire ou par le grand "Rastafari", ça ne suffit pas.

La démocratie est d'abord un régime de participation fondé sur ce qu'on appelle l'égalité politique. Pour reprendre les termes du juriste Hans Kelsen, la démocratie est un régime sans père. Il n'y a pas de papa en démocratie. C'est un régime d'égalité politique parcouru par un grand nombre d'oppositions que je ne vais pas approfondir ici. Mais on voit que la manière dont on définit la démocratie va considérablement influencer la manière dont on définit la citoyenneté. Et la manière dont on va définir la citoyenneté va considérablement influencer la manière dont on définit la démocratie. La manière dont on définit l'appartenance ou non à la communauté nationale (c'est-à-dire la manière dont on définit la citoyenneté nationale) va considérablement influencer ce qu'on appelle le pouvoir du peuple. L'ensemble des droits et des devoirs, mais aussi l'ensemble des ressources dont vous disposez et la manière dont les institutions politiques sont organisées, le rôle que joue la société civile, le rôle que joue les médias, ce n'est pas simplement un outil de citoyenneté, c'est aussi une dimension intrinsèque de la démocratie et vice-versa. C'est la raison pour laquelle on associe souvent les termes de citoyenneté et de démocratie : parce que la citoyenneté est conçue comme étant la base pratique de la démocratie, là où la démocratie est censée donner un sens égalitaire à la citoyenneté.

Ce qui est compliqué c'est qu'une démocratie sans citoyenneté, c'est soit un ensemble de principes vagues, soit un ensemble de lois sans consistance directe dans nos pratiques quotidiennes. Tandis qu'à l'inverse, il est malheureusement tout à fait possible de concevoir une citoyenneté qui ne soit absolument pas démocratique. Ce qui doit nous amener à nous prémunir parfois de l'usage abusif de la citoyenneté. Il est tout à fait possible de concevoir un régime qui présente un certain nombre d'aspects démocratiques sans du tout se soucier de la citoyenneté. Pensons par exemple aux systèmes des castes qui existaient (qui existent encore un peu) beaucoup en Inde alors que la République d'Inde était déjà, au niveau de ses institutions, un régime (en tout cas formellement) démocratique. Pensons, le cas très singulier de l'apartheid en Afrique du Sud où, au sein de la communauté blanche, vous aviez dans une certaine mesure, la subsistance d'un certain nombre d'institutions apparemment démocratiques (il y avait des élections, une démocratie locale assez vivante, des clubs, des associations, une société civile, une presse...), mais tant que vous faisiez partie du club des blancs. Dès le moment où la définition que vous donnez de la citoyenneté sud-africaine c'est : « vous êtes citoyen, si vous êtes blanc » alors vous avez un problème, car vous excluez 88 % de la population. Enfin, de manière encore plus grotesque, mais tout aussi réelle, quand vous étiez Allemand en 1942, vous étiez citoyen du Reich. Et c'est au nom de cette citoyenneté du Reich qu'un certain nombre de choses, qu'un certain nombre de lois ont été votées. Donc, à nouveau, quand on vous dit que ce qu'il faut, c'est plus de citoyenneté, je crois que la question à se poser juste après, c'est de savoir au nom de quelle définition de la démocratie. Êtes-vous citoyen au nom d'une

certaine idée de la démocratie ? Si oui, laquelle ? Quelle conception de la participation ? Quelle conception de la délibération démocratique ? Quelle conception de la protection des droits fondamentaux, des droits civils et politiques ? Quelle conception, par exemple, des corps intermédiaires ? Et à l'inverse, si vous vous déclarez démocrate, il est important de vous interroger juste après sur la définition de la citoyenneté qui préside à votre culture démocratique. Parce que vous pouvez être démocrate, mais que vos conditions, par exemple, d'accès à la nationalité soient extrêmement restreintes (si elles sont discriminatoires par exemple), que les personnes qui ne sont pas nationales ne disposent d'aucun droit et devoir, qu'en dépit de ces droits et devoirs un certain nombre de parties de la population qui soient structurellement exclues ou marginalisées, que vous considériez que les corps constitués intermédiaires ne servent à rien... Ce sont des conceptions singulières de la démocratie parce que ce sont aussi des conceptions singulières (problématiques également selon moi) de la citoyenneté.

Pour terminer sans conclure

Je vais terminer bien entendu en ne terminant pas. Ce sera votre rôle de terminer puisque la journée est encore longue. Si certains des éléments de réflexion, certaines des distinctions, certaines des catégories que j'ai essayé de mettre en avant, que j'ai essayé de souligner peuvent vous servir dans vos réflexions, dans vos débats, dans vos discussions cet après-midi et durant le reste de la journée, mais peut-être aussi dans vos discussions à table, dans 48 heures, eh bien, cet exposé aura peut-être été trop long, mais il n'aura pas été tout à fait inutile. Je vous remercie.